

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 janvier 2021**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

<b>N°2021/JAN/006</b>	<b>OBJET :</b>  SIGNATURE DE CONVENTIONS AVEC INITIATIVES 77 POUR LA MISE EN PLACE DE CHANTIERS D'INITIATIVES LOCALES
<b><u>Date du conseil municipal</u></b> 25/01/2021	
<b><u>Date de la convocation</u></b> 19/01/2021	
<b><u>Date de l'affichage</u></b> 28/01/2021	

L'an deux mille vingt et un, le vingt-cinq janvier à dix-neuf heures trente, le conseil municipal s'est réuni sous la présidence de Madame Nolwenn LE BOUTER, Maire, en suite des convocations adressées le 19 janvier 2020.

**Étaient présents :**

Nolwenn LE BOUTER, Alban LANSSELLE, Catherine OUSSET, Philippe DUCQ, Stéphanie SCHUT, Serge HAMELIN, Edith LION, Dany FAROY, Chantal REGNAULT-GALLOIS, Armand DE MAIGRET, Jules-Armand NOUGA NOUGA, Nathalie PIEUSSERGUES, Valérie JACKY, Sylvie POIRIER, Angélique RAPPAILLES, Frédéric BRUNOT, Nimca CIGE, Cédric CONTENT, Suzanna MARTINET, Mahmut GÜNER, Sylvie GALLOCHER, Mohammed KHERBACH, Guy-Bertrand TCHIKAYA, Nathalie COSSERON, Clotilde LAGOUTTE, Aymeric DUROX.

**Étaient absents :**

- Fabrice HOULIER représenté par Frédéric BRUNOT
- Luis-José TENTE MARQUES représenté par Alban LANSSELLE
- Michel BILLOUT représenté par Clotilde LAGOUTTE

Monsieur Serge HAMELIN est nommé secrétaire de séance conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Conseil Municipal,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

CONSIDERANT que l'Etat et le Département de Seine-et-Marne ont convenu de se mobiliser ensemble dans le cadre de la loi généralisant le Revenu de Solidarité Active et réformant les politiques d'insertion et de lutter contre l'exclusion professionnelle en favorisant l'accès à l'emploi des publics en difficultés d'insertion et plus particulièrement ceux bénéficiant des minima sociaux,

CONSIDERANT que dans ce cadre la commune a sollicité Initiatives 77 pour mettre en place des chantiers d'initiatives locales,

CONSIDERANT qu'il convient d'établir une convention afin de définir les missions et les engagements de chaque partie,

VU le budget communal,

Après en avoir délibéré à l'unanimité des voix exprimées (29),

**ARTICLE 1 :**

APPROUVE les conventions jointes à la présente délibération.

**ARTICLE 2 :**

AUTORISE Madame le Maire à signer lesdites conventions.

**ARTICLE 3 :**

AUTORISE Madame le Maire à approuver et signer les conventions avec Initiatives 77 permettant la mise en place de futurs chantiers d'insertion.

**ARTICLE 4 :**

DI' que les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif pour la réalisation des chantiers d'insertion.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus  
ont signé au registre les membres présents

Nangis, le 28 janvier 2021

Le Maire,

Nolwenn LE BOUTER



Certifié exécutoire compte tenu de sa télétransmission  
en Sous-Préfecture le  
Et de la transmission ou notification  
et publication le

Le Maire  
Nolwenn LE BOUTER



Accusé de réception en préfecture  
077-217703271-20210128-2021-JANV-006-DE  
Date de télétransmission : 28/01/2021  
Date de réception préfecture : 28/01/2021